



Déclaration de l'Unsa Education
CTSD du 14 juin 2017

Monsieur le Directeur Académique
Mesdames et Messieurs les membres du CTSD,

Au lendemain des élections, un nouveau président a été élu et un nouveau gouvernement a été désigné. Monsieur Blanquer, nouveau ministre de l'Education nationale, va devoir mettre en oeuvre le programme de Monsieur Macron. L'UNSA Education et le SE-Unsa souhaiteraient avoir quelques éclaircissements quant à la politique départementale que vous comptez mener, Monsieur le directeur, sur plusieurs points.

-Tout d'abord, un projet de décret sur les rythmes scolaires sera présenté au CTM du 21 juin 2017.

Celui-ci prévoit la répartition possible des 24 h d'enseignements sur au moins 8 demi-journées en supprimant les 5 matinées obligatoires.

Un retour aux 4 journées de 6 heures, sans nécessité de justification par le PEDT serait donc possible sur proposition conjointe des mairies et des conseils d'école.

Ce décret pourra entrer en vigueur dès la rentrée 2017.

Des maires annoncent d'ores et déjà un changement pour septembre, faisant fi de la réglementation qui sera fixée par le projet de décret, considérant pour acquis les votes des conseils d'école et l'autorisation de la DSDEN.

Les délais sont très contraints et nous souhaitons connaître votre position quant à cette possible mise en place. Il nous semble important que vous ayez, Monsieur le directeur, une communication claire envers les collègues et les collectivités sur les possibilités de changement, sur les conditions, ainsi que sur le calendrier.

- Autre point, le programme du président annonce la division par 2 des effectifs des classes de CP et de CE1 en REP et REP+. Il indique que cette mesure se fera à moyens constants. Le ministre entend ainsi redéployer environ 2200 postes de PDMQDC sur des CP dédoublés.

Nos interrogations sont les suivantes :

· Y aura-t-il dans notre département ce type de redéploiement dans les écoles REP ?
Où comptez-vous trouver les moyens humains pour respecter cette promesse de CP et-ou CE1 à 12 élèves dont se sont emparés les médias pour faire de ce projet électoraliste la réalité de la prochaine rentrée ? Nous espérons que ce ne sera pas au détriment du PDMQDC !

· Les écoles concernées ont-elles les moyens immobiliers pour respecter cette promesse le cas échéant?

Les classes libres dans les écoles de nos REP sont-elles en nombre suffisant ?
Nous attendons vos réponses avec impatience car la rentrée c'est demain !

Pour notre fédération, il faut entendre les enseignants et les chercheurs avant de décider de l'avenir du dispositif PDMQDC qui est en cours d'évaluation.

Dans ce domaine comme dans d'autres, le SE-Unsa rappelle que détermination ne signifie pas précipitation. Les enseignants concernés et ceux qui travaillent avec eux, ne comprennent pas que soit remis en cause un dispositif dans lequel ils se sont fortement engagés et il serait prématuré de condamner cette nouvelle dynamique de travail sans recul suffisant.

Cette année, une dotation de 37 ETP a été allouée au département de l'Eure.

On pourrait se satisfaire de ce chiffre et pourtant, dans un département déficitaire comme le notre, celui-ci ne sera pas suffisant et le compte n'y sera toujours pas à la rentrée 2018.

En effet, certaines écoles seront encore contraintes à des effectifs au-delà des seuils départementaux, d'autres à devoir envisager jusqu'à des quadruples niveaux avec des effectifs lourds, avec dans certaines écoles, des effectifs alourdis pour l'inclusion des élèves d'ULIS qui ne sont pas comptabilisés dans les opérations de carte scolaire. L'inclusion est pour nous essentielle mais pour être efficace, elle doit se faire dans des conditions de travail acceptables pour le bien-être des élèves et des enseignants concernés.

Cette année encore, l'Unsa Education vous demande de tenir compte de ces élèves dans le comptage.

Suite au groupe de travail du 12 juin et au regard des derniers documents que nous avons reçu il y a 2 jours, vous proposez plusieurs fermetures de classes.

Si celles-ci venaient à devenir effectives, elles auraient donc un impact sur plusieurs collègues qui devraient participer à la deuxième phase du mouvement perdant ainsi leur support à titre définitif pour un support à titre provisoire.

Nous vous demandons, Monsieur le Directeur, de bien vouloir attribuer à ces collègues des points de carte scolaire pour le mouvement 2018 mais également de leur laisser une priorité dès la 2ème phase du mouvement 2017.

Nous vous demandons également de ne procéder à aucune fermeture de rentrée en septembre prochain.

Enfin, dans ce contexte contraint ne permettant pas d'ouvrir des classes partout ou cela serait nécessaire, impliquant en fin de processus des ouvertures conditionnées à des fermetures, nous vous demandons, Monsieur le Directeur, de bien vouloir revenir sur votre décision d'ouvrir 2 postes rattachés à votre cabinet, et de réinjecter ces 2 moyens d'enseignement à l'ouverture de postes classe pour la rentrée scolaire 2017.

Merci pour votre attention.